

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN

Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 3 juin 2014
A 21h30

Présents : A. LARROQUE N. BERTRAND, C. FAY, M. TAVERNIER, Y.ROMAIN, D.BARNERON, MJ DEVEAUX, P.URBAIN, P.AUBRY, R.MARTIN, JL.MOULIN, F.CULOSSE, M.FLEGON, L.MERLE, B. VERILHAC, R. JUNILLON , H. MOUVEROUX

Absents excusés : Monsieur JP.SAPET a donné pouvoir à Madame L.MERLE ; Madame C.CORNILLON a donné pouvoir à Madame P.URBAIN.

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2014 avec les modifications demandées par Mme Lydie MERLE, Mme Perrine URBAIN et M MOUVEROUX

D2014-5-1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque a demandé une augmentation de la subvention accordée cette année pour l'achat de livres. Cette augmentation est d'un montant de 800 euros.

Le conseil municipal

- ACCORDE une subvention supplémentaire de fonctionnement d'un montant de 800€ à la bibliothèque,
- PRÉCISE que les montants alloués seront inscrits au budget primitif 2014 à l'article correspondant.

3 abstentions- 1contre- 15 pour.

D2014-5-2 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT A LA DEFENSE

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle

Le conseil municipal

- DESIGNÉ Madame Aurélie LARROQUE à l'unanimité.

D2014-5-3 : DESIGNATION DU REFERENT AMBROISIE

Par courrier du 5 mai 2014, la Préfecture a invité les communes à désigner les référents ambroisie.

Le conseil municipal

- DESIGNNE Monsieur Frédéric CULOSSE à l'unanimité.

D2014-5-4 : MISE EN CONFORMITE DES DOCUMENTS D'URBANISME – PROJET ERIDAN

Le projet ERIDAN porte sur le transport de gaz entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit. Il s'agit d'une canalisation de gaz réalisée en tranchée de 220 km de long qui traversera 4 départements. Le projet traverse le département de la Drôme sur 115 km. 31 communes sont concernées dont 25 font l'objet d'une mise en compatibilité.

Le Conseil Municipal:

DECLARE le Plan Local d'Urbanisme approuvé en séance du 7 août 2013 conforme au projet ERIDAN.

2 abstentions – 17 pour.

D2014-5-5 : MISE EN PLACE DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS AUX SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'envoi des convocations aux séances du conseil municipal par courrier électronique.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H11.

Madame le Maire,

Aurélie LARROQUE